

Te Rau Mata Araí

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

- ✓ **Alerte : Découverte d'un dragon d'Australie à Papeete**
- ✓ **Alerte : Découverte de la petite fourmi de feu sur Raiatea et Bora Bora**
- ✓ Campagne de communication « petite fourmi de feu » sur Tahiti
- ✓ Création d'une page Facebook : Direction de l'environnement

Alerte : Découverte d'un dragon d'Australie à Papeete

Suite à un signalement de passant, un reptile a été découvert le 5 mai dernier dans la vallée de Tipaerui. L'animal, trouvé mort et sous formol dans un bocal, a été récupéré par la Direction de la Sécurité Publique (DSP) puis confié à la Direction de l'environnement.

L'herpétologiste Fred Kraus de l'Université du Michigan a identifié l'animal comme étant un lézard à collerette aussi connu sous le nom de dragon d'Australie (*Chlamydosaurus kingi*). Ce saurien est l'unique représentant des Agamidés en Australie.

Bien que l'hypothèse d'une introduction illégale dans un but de collection soit fort probable, l'origine de son arrivée sur le territoire reste inconnue.

Rappelons que depuis 1996, pour des raisons de protection de la biodiversité, l'introduction, quelle qu'en soit l'origine, sur le territoire de la Polynésie française, l'importation sous tous régimes douaniers, de spécimens vivants d'espèces animales ou végétales n'existant pas sur le territoire à la date du 28 décembre 1995, sont interdites. En effet, à l'instar du miconia ou de la petite fourmi de feu, il est impossible de connaître à l'avance les conséquences de la présence d'une nouvelle espèce dans nos milieux insulaires extrêmement fragiles.



Alerte : Découverte de la petite fourmi de feu sur Raiatea et Bora Bora

Au mois de mai dernier, la petite fourmi de feu, jusqu'alors officiellement absente des îles sous le vent, a été identifiée par le Service du Développement Rural (SDR) de Raiatea et Bora Bora :

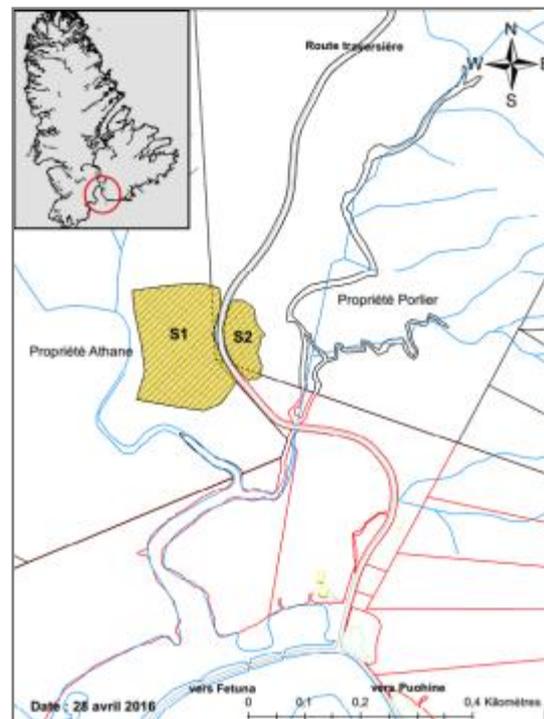
- Sur Raiatea, une colonie est présente à Faatemu et occupe déjà une surface de plus de 4ha
- Sur Bora Bora, la colonie est présente sur Vaitape, au fond de l'impasse de la gendarmerie et occupe une surface inférieure à 1ha

Localisation de la colonie de petite fourmi de feu sur Vaitape (Bora Bora)



Suite à ces découvertes, des réunions se sont tenues afin de s'organiser localement et limiter l'expansion de la PFF qui poursuit inexorablement sa progression. Il est souligné à Raiatea la très forte probabilité de trouver prochainement d'autres colonies du fait de l'ancienneté supposée de l'introduction (5 à 10 ans) et de l'étendue de la colonie connue. La problématique doit être suivie au niveau de l'ensemble de l'île et non d'une commune spécifiquement et l'organisation qui sera mise en place devra être envisagée pour du long terme.

*Localisation de la colonie de petite fourmi de feu sur Faatemu
(Source : SDR Raiatea)*



Rapidement, les communes peuvent :

- Poser des panneaux à l'entrée des zones indiquant la présence de PFF ;
- Mettre en place des mesures particulières concernant les autorisations de défrichage et de terrassement ;
- Suspendre le ramassage des végétaux et des encombrants sur la zone infestée.

Dans une perspective de suivi à long terme, il est préconisé de :

- Désigner des référents permanents à Raiatea et Bora Bora, idéalement au sein des communes qui reçoivent prioritairement les administrés. Il s'agit surtout de recueillir les signalements, vérifier et de répondre rapidement aux questions des particuliers ;
- Lancer des campagnes d'information de la population (églises, affiches, radio, porte à porte) ; lancer des opérations de détection en planifiant sur des zones "à risque" ;
- Vérifier chaque signalement : identification/délimitation provenance afin de trouver d'éventuels autres foyers ;
- Appliquer éventuellement une lutte chimique systématique mensuellement pour toutes les petites infestations récentes et vérifier l'efficacité du traitement.

Les opérations d'éradication réalisées sur Tahiti et Moorea montrent que les traitements sont longs (2 ans minimum à raison d'un passage toutes les 6 semaines) et coûteux sans pour autant obtenir de succès probant. De plus l'utilisation de traitements chimiques sur le long terme pourrait avoir des effets néfastes sur l'environnement.

C'est pourquoi à l'heure actuelle, le seul moyen efficace de lutter contre cette fourmi est la prévention, c'est-à-dire de ne pas contribuer à sa propagation :

- **Eviter les transports sur les îles connues pour être infestées (terrassement) ;**
- **Eviter les transports de déchets verts ;**
- **Eviter les transports de plantes (bananiers, plantes en pots) ;**
- **Ne pas planter d'arbres fruitiers (manguiers, bananiers, corossol, ...) dans les zones naturelles. Les vallées, plus humides, sont favorables au développement des colonies de fourmis, mais elles sont impossibles à traiter car plus difficiles d'accès ;**
- **Nettoyer les engins étant intervenus sur les zones infestées avant tout passage vers une autre zone.**

Campagne de communication « petite fourmi de feu » sur Tahiti

Sur Tahiti, la propagation de la petite fourmi de feu est déjà très étendue. Les traitements ne sont plus envisageables à grande échelle, et chaque citoyen doit maintenant prendre ses responsabilités. Pour cela deux actions de communication et de sensibilisation ont été menées durant ce deuxième semestre.

- Réalisation d'un covering sur un véhicule transportant les personnes âgées et des femmes enceintes sur Piraé en 2016 et Faa'a en 2017
- Participation aux Floralies de Vaitupa (Faa'a), les 3 et 4 juin, et sensibilisation des horticulteurs aux espèces végétales envahissantes, notamment les espèces horticoles (lantana), les espèces fruitières (goyaviers de Chine, ...), et les espèces animales (petite fourmi de feu, tortue de Floride).



Création d'une page facebook : Direction de l'environnement

En plus de son site internet (www.environnement.pf), la Direction de l'environnement s'est dotée d'une page Facebook qui permet de relayer l'actualité environnementale : <https://www.facebook.com/diren.pf/?fref=ts>.

Abonnez-vous !



Si vous aussi, vous pensez pouvoir lutter contre une espèce exotique envahissante, faites nous part de votre projet pour que nous puissions vous aider

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à :

invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72

Signalement en ligne :

<http://www.environnement.pf/signalement>

